



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE**

**Dixième réunion du Sous-Groupe ATS/AIS/SAR d'APIRG
(Dakar, 13 – 15 mai 2009)**

**Point 3 de l'ordre du jour : Examen des conclusions et décisions du groupe
APIRG encore valides ainsi que celles du
Sous-Groupe ATS/AIS/SAR et de son futur
programme de travail.**

(Note présentée par le Secrétariat)

Sommaire

La présente note de travail fait la synthèse des activités entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions et décisions de la neuvième réunion du Sous-Groupe ATS/AIS/SAR tenue à Dakar du 23 au 27 avril 2007 et de celles approuvées par la 16^{ème} réunion d'APIRG.

Références :

Rapport de la huitième réunion du Sous-Groupe ATS/AIS/SAR (Dakar, 23 – 27 août 2007).
Rapport de la 16^{ème} réunion d'APIRG (Rubavu, Rwanda, 19-23 November 2007)

1. Introduction

Conformément à son règlement intérieur, le Sous-Groupe ATS/AIS/SAR se doit de revoir périodiquement les conclusions et décisions encore valides à la lumière des nouveaux développements, afin de les actualiser et d'en limiter le nombre au regard de leur état de mise en œuvre.

2. Analyse

- 2.1. La neuvième réunion du Sous-Groupe ATS/AIS/SAR s'est tenu à Dakar Sénégal, du 23 au 27 avril 2007. La liste de ses conclusions et décisions, ci-jointe en annexe A, a été présentée à la seizième réunion du groupe APIRG (Rubavu, Rwanda, 19-23 November 2007) qui a adoptée la plupart d'entre elles.

- 2.2. L'état de mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG 16 relatives aux domaines ATS, AIS et SAR figure en annexe B ci-jointe.
- 2.3. Le sous-groupe voudra bien prendre note également de son mandat révisé ainsi que son programme de travail joint en Annexe C. Il reverra également les priorités de chacune des tâches de son programme de travail.
- 2.4. Le Sous-Groupe voudra par ailleurs décider de la date, de la durée et du lieu de sa prochaine réunion.

3. Suite à donner

- 3.1. Le Sous-Groupe est invité :
 - a) A examiner les conclusions et décisions encore valides en annexe A et B;
 - b) A actualiser les priorités de son futur programme des travail adopté par APIRG 16, tel qu'il ressort de la pièce jointe C à la présente note ;
 - c) A convenir de la date, de la durée et du lieu de la prochaine réunion du Sous-Groupe ;
